

Puis-je postuler à l'École Supérieure des Arts du Rire si je suis mineur ?

C'est déconseillé. Nous limiterons les candidatures à des candidats proches de la majorité.

Puis-je postuler à l'École Supérieure des Arts du Rire si je n'ai pas de diplômes ?

Dans les critères d'admission, il est recommandé d'avoir le baccalauréat, mais ce n'est pas éliminatoire.

Puis-je postuler à l'École Supérieure des Arts du Rire si je suis étranger ?

Oui. L'école est accessible aux étrangers francophones.

Est-ce que je peux candidater, quel que soit mon âge ?

Oui. Il n'existe pas de limite d'âge

Quel est le niveau de qualification requis ?

Il est fortement recommandé d'avoir déjà une pratique en amateur, suivi un enseignement en théâtre, humour ou encore d'avoir une expérience de la scène. Du fait du nombre important de candidatures, nous vous conseillons de vous échauffer ! Surtout, si vous vous sentez à la hauteur, osez votre candidature.

Si ma candidature est rejetée, puis-je postuler l'année suivante ?

Oui ! L'école sera encore là dans les années à venir.

Le coût de la formation peut-il être pris en charge ou soutenu ?

Plusieurs soutiens sont disponibles ou en cours d'éligibilité :

- Par le système ESAR, en partenariat avec la SACEM : les frais de scolarité de 10 candidats par an sur la promotion sont pris en charge intégralement. Cette aide est accordée sur critères sociaux.
- Par Dark Smile Productions : les frais de scolarité de 2 candidats par an sur la promotion sont pris en charge intégralement.
- Par l'AFDAS (en cours), en fonction de la situation professionnelle des artistes.
- Des facilités de paiement qui permettent de régler en deux fois les frais de scolarité. Des aides partielles au cas par cas.

À cela s'ajouteront, nous l'espérons, de nouveaux dispositifs dans le futur.

Quels sont les critères d'admission ?

Les frais d'inscription, 80€, couvrent la totalité de la procédure de recrutement : pré-sélection sur dossier, sélection sur vidéo, stage mené par Jérémy Ferrari.

Dans un premier temps, votre dossier est examiné à partir de la qualité de votre pratique artistique en théâtre ou humour ou bien sur la durée et la qualité de votre expérience professionnelle. Les motifs de votre candidature sont aussi déterminants.

Pour les candidats retenus, l'évaluation de la vidéo dont vous êtes l'auteur, repose sur l'esprit, l'originalité et la qualité de votre performance.

Enfin, la dernière étape de sélection, sous la forme d'un stage de deux jours, s'appuie sur la force de vos propositions, votre implication durant le déroulement du stage et votre engagement à s'investir dans la formation.